

# L'anti-mère ? Quelques réflexions sur l'infanticide

Autor(en): **Pralong, Estelle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1516

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283196>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'anti-mère ?

## Quelques réflexions sur l'infanticide

« Quand j'ai pu parler, je lui ai juste demandé si elle avait des enfants. Elle m'a répondu avec un grand sourire que oui, deux, de onze et quinze ans, puis son sourire s'est figé, ses yeux se sont glacés d'effroi, elle ne l'a pas vu tout de suite, mais moi oui, à qui parlait-elle ainsi d'enfant ? A une meurtrière, à une mère qui tue ? Croit-elle que c'est contagieux, et qu'une mère qui tue n'est pas une mère ? » Mazarine Pingéot, *Le cimetière des poupées*.

Estelle Pralong

*Le cimetière des poupées*, le dernier livre de Mazarine Pingéot, est le récit d'une femme à la première personne. Elle écrit depuis sa cellule et revient sur ce qui l'a amenée à tuer son enfant. Lors d'une interview radiophonique sur France Culture (1) Mazarine Pingéot s'est exprimée sur le pouvoir de la fiction pour aborder un tel sujet. La fiction permet de se mettre à la place d'une mère infanticide, afin d'essayer de comprendre, de mettre du sens là où il n'y en a pas ou peu. *Le cimetière des poupées*, c'est aussi l'histoire de la relation sado-masochiste d'un couple qui aboutit à une impasse. Lorsque la femme tombe enceinte d'un troisième enfant – sachant que lui, son mari, n'en veut pas – elle cache sa grossesse puis à la naissance de l'enfant, elle le tue en le congelant.

« Le froid conserve. La vie ne conserve pas, elle détruit, elle finit par pourrir, la vie, elle transforme, alors j'ai trouvé ce moyen, sûr, respectueux de sa forme, de mon ventre, c'était le moyen de mon amour, c'était mon amour qui a su se passer de la vie. »

Le récit de Mazarine Pingéot pose la question de la toute puissance féminine. Une mère peut donner la vie, mais aussi la reprendre. En un certain sens, il s'agit d'un crime métaphysique qui ne s'inscrit pas dans le social: le bébé n'existe que pour la mère. Un amour tout puissant qui peut tuer, étouffer. L'infanticide est à la fois le crime monstrueux et l'acte transgressif par excellence. Cependant, un tel geste pose aussi la question que toute femme qui veut donner la vie peut se poser de manière plus ou moins consciente: donner la vie, c'est aussi exposer un enfant à la mort. Dans *Le cimetière des poupées*, le couple s'est coupé du monde. Il s'agit d'une relation malade qui mène à une existence qui n'en est pas une. L'acte impensable que commet la protagoniste met fin à cette impasse. Enfin, elle agit, elle fait quelque chose en son propre nom. C'est une vengeance mais qui se retourne contre elle aussi: sa vie est finie. Elle sort d'une chaîne par un acte atroce mais d'un pouvoir incroyable: elle met fin à la vie.

Mazarine Pingéot aborde ce sujet difficile d'une manière à la fois sobre et très fine. Malgré son sujet macabre, il s'agit d'un beau livre qui a le mérite d'aller au-delà de l'émotionnel et du sensationnel qui entourent les affaires d'infanticide.

(1) *Du jour au lendemain*, France Culture, émission du 4 septembre 2007.

### L'infanticide en Suisse

Le docteur Beat Horisberg, médecin légiste à l'Institut universitaire de médecine légale de Lausanne, répond aux questions de l'émilie. *Interview*.

Propos recueillis par Estelle Pralong

*L'émilie* : Les infanticides sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui, comment expliquez-vous cette évolution ?

Beat Horisberg : Il est vrai que la littérature spécialisée est unanime sur la diminution des cas d'infanticide. Ils sont désormais exceptionnels en Suisse et constituent un phénomène marginal. En moyenne, il y a deux cas d'infanticides par année. Cette évolution s'explique par de nombreux facteurs mais le plus important d'entre eux réside dans l'évolution de notre société. Les modes de vie ont changé et il n'est désormais plus tabou d'être une mère monoparentale. D'autre part, le soutien aux jeunes mères célibataires est plus important grâce aux organismes et associations qui s'en soucient. Evidemment, la légalisation de l'avortement, la contraception ainsi qu'une meilleure information sur le gynécologique sont parties prenantes de cette baisse importante des infanticides.

*L'émilie* : Selon vous, qu'est-ce qui peut pousser une femme ou une jeune femme à tuer son nouveau-né ?

B.H. : Les auteures d'infanticide sont souvent des jeunes femmes de moins de 25 ans, non mariées pour la plupart et dont la grossesse n'était pas désirée. Elles sont surprises et font souvent un déni de grossesse. Ces jeunes femmes passent à l'acte juste après l'accouchement, lorsqu'elles sont encore en état puerpéral. Il s'agit d'un changement hormonal important qui influence le psychologique et peut – dans certains cas – faire ressurgir un état dépressif ou psychotique latent. Sur le plan de la médecine légale, lors du décès d'un nouveau-né avec suspicion d'infanticide, il s'agit de déterminer si l'enfant a vécu ou non, combien de temps il a vécu, sa viabilité, son âge, sa maturité et la cause du décès. Il se révèle souvent difficile de déterminer la cause du décès, car on retrouve les corps longtemps après leur mort.

*L'émilie* : Est-ce que l'infanticide touche davantage les couches défavorisées ?

B.H. : Non, toutes les classes sociales sont touchées. J'ai moi-même eu affaire au cas d'une fille de gynécologue. La jeune femme n'a informé personne et son entourage ne s'est pas rendu compte de sa grossesse. Elle n'a donc pas consulté de médecin. C'est typique de ce genre de situation.